

**ARRETE 2019/317 FIXANT DES TARIFS EXCEPTIONNELS AU SEIN DU PARC ARGONNE
DECOUVERTE POUR TENIR COMPTE D'UNE OFFRE REDUITE**

Le Président de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise ;

Vu la délibération n°DC2019/13 du Conseil communautaire du 13/02/2019 confiant délégation au Président pour fixer des tarifs de la billetterie du Parc Argonne Découverte en cas de situation exceptionnelle ;

Vu la délibération du Bureau n°2018/40 du 05 novembre 2018 déterminant les périodes et horaires d'ouverture du Parc Argonne Découverte pour la saison 2019 ;

Vu la délibération du Bureau n°2018/55 du 03 décembre 2018 déterminant les tarifs de la billetterie du Parc Argonne Découverte pour 2019 ;

Vu la délibération n°DB2019/17 du Bureau du 18 mars 2019 déterminant des tarifs préférentiels au Parc Argonne Découverte compte tenu que des travaux d'agrandissement du bâtiment d'accueil du Parc Argonne Découverte sont en cours qui peuvent interférer avec la présentation du spectacle d'oiseaux et amener le Parc à présenter ponctuellement un spectacle moins qualitatif ;

Considérant l'ouverture du Parc Argonne Découverte le 06/04/2019 ;

Considérant que les travaux d'agrandissement du bâtiment d'accueil du Parc Argonne Découverte sont en cours et rendant les conditions de présentation du spectacle d'oiseaux difficiles ;

ARRETE

Article 1 : A compter du samedi 6 avril 2019, et jusqu'au 30 avril 2019, les tarifs de la billetterie seront appliqués comme suit :

- Tarif plein Adulte 12€
- Tarif plein enfant : 9€
- Tarif réduit Adulte : 10€
- Tarif réduit enfant : 8€

Article 2 : Le Directeur Général des Services et la Responsable d'exploitation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Vouziers
- Monsieur le comptable publique
- Madame la Responsable d'exploitation du Parc Argonne Découverte

Fait à VOUZIER, le 03/04/2019

Le Président,

Francis SIGNORET



Transmis au contrôle de légalité - le
20.05.19